

maxit Group

Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit Eurolan FK 22, Komp. B

Numéro de la fiche technique de sécurité: 49PD10355-b/11 Emploi de la substance / de la préparation Couche époxy

Producteur/fournisseur:

maxit France s.a.s 4 rue de Mulhouse Boîte Postale 27 F-68180 Horbourg-Wihr Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80 Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92

Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s

Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

2 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Description : Durcisseur de résine composite à base d'amines et de polyamines

Composants danç	jereux :	
CAS: 100-51-6 EINECS: 202-859-	Alcool benzylique → Xn; R 20/22	25 - 50%
CAS: 2855-13-2 EINECS: 220-666-	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine 3 ☑ C, Xn; R 21/22-34-43-52/53	25 - 50%
CAS: 1477-55-0 EINECS: 216-032-	m-phénylenebis(methylamine)	5 - 10%
	Alkylphenol ☐ C, X Xn; R 22-34	5 - 10%
CAS: 25154-52-3 EINECS: 246-672-	nonylphénol) 🚾 C, 🗙 Xn, 👺 N; R 22-34-62-50/53-63	2 - 5%
CAS: 80-05-7 EINECS: 201-245-8	bisphénol A 3	2 - 5%

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

Principaux dangers:





C Corrosif

N Dangereux pour l'environnement

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R 34 Provoque des brûlures.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long

terme pour l'environnement aquatique.

(suite page 2)

Page: 1/9



maxit Group

Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Nom du produit Eurolan FK 22, Komp. B

(suite de la page 1)

revue le : 21.03.2007

Page: 2/9

Système de classification :

Date d'impression: 04.04.2007

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de

nombreuses heures seulement: une surveillance médicale est donc

nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas d'indisposition du patient, consulter un médicin et lue présenter cette fiche technique.

après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante

en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion :

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter

immédiatement un médecin.

Indications destinées au médecin :

Risques Risque de perforation gastrique

Traitement En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers

importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

Autres indications:

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à

l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux

directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer

dans les canalisations.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

Les précautions individuelles:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

(suite page 3)



selon 91/155/CEE

Date d'impression: 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK 22, Komp. B

(suite de la page 2)

Page: 3/9

Mesures pour la protection de l'environnement :

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Le produit ne doit pas parvenier dans les eaux, la canalisation ou la terre. Endiguer ou capter immédiatement tout liquide qui s'écoule.

Le produit ne doit pas parvenier dans les eaux, la canalisation ou la terre.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Indications supplémentaires:

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

Manipulation:

Précautions à prendre pour la manipulation:

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

Température de stockage recommandée : 5-30°C.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

No CAS Désignation de la substance % Type

Valeur Unité

1477-55-0 m-phénylenebis(methylamine)

VME () Valeur momentanée: 0,1 mg/m³

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueure a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

Equipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la

nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

(suite page 4)



Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Nom du produit Eurolan FK 22, Komp. B

(suite de la page 3)

revue le : 21.03.2007

Page: 4/9

Protection respiratoire:

Date d'impression: 04.04.2007

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable. utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre AX.

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques. Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.	
Forme : Couleur : Odeur :	liquide Transparent aminée
Changement d'état Point de fusion : Point d'ébullition :	non déterminé 200°C (DIN 0,08 ml/)
Point d'inflammation:	> 100°C (DIN ISO 2592 0,08 ml/)
Température d'inflammation :	370°C (DIN 51794)
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Densité à 20°C:	1,04 g/cm³ (DIN 51757)
Masse volumique:	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Pas ou peu miscible
valeur du pH:	non déterminé
Viscosité : dynamique : cinématique :	Non déterminé. Non déterminé.

(suite page 5)



maxit Group

Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK 22, Komp. B

(suite de la page 4)

Page: 5/9

Test de séparation des solvants : Non déterminé.

Indications complémentaires Aucune.

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses

Réactions aux acides puissants

Réactions aux agents d'oxydation puissants

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant		Type Valeu	ır Espèce		
100-51-6 A	100-51-6 Alcool benzylique				
Oral	LD50	1230 mg/kg (rat)			
Dermique	LD50	2000 mg/kg (rabbit)			
Inhalatoire	LC50/4 h	4178 mg/l (rat)			
2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine					
Oral	LD50	1030 mg/kg (rat)			
Dermique	LD50	1840 mg/kg (rabbit)			
1477-55-0 m-phénylenebis(methylamine)					
Oral	LD50	1040 mg/kg (rat)			
Dermique	LD50	2000 mg/kg (rabbit)			
Inhalatoire	LC50/4 h	2,4 mg/l (rat)			
25154-52-3 nonylphénol					
Oral	LD50	200-2000 mg/kg (rat)			
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rabbit)			

Effet primaire d'iritation :

de la peau : Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.

des yeux : Effet fortement corrosif.

Sensibilisation: Sensibilisation possible par contact avec la peau.

Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Nocif

Corrosif

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

12 Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :

Autres indications : Le produit est difficilement biodégradable.

(suite page 6)



Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 6/9

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK 22, Komp. B

(suite de la page 5)

Comportement dans des compartiments de l'environnement :

·
Mobilité et potentiel de bio-accumulation :
100-51-6 Alcool benzylique
Bioakkumulation 1,1 log Pow (-)
2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
Bioakkumulation 0,79 log Pow (-)
25154-52-3 nonylphénol
Bioakkumulation 3,28 log Pow (-)

Effets écotoxiques :

Toxicité aquatique :

	l oxicite aquatique :				
	Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation				
	100-51-6 Alc	0-51-6 Alcool benzylique			
EC 10		400 mg/l (pseudomonas putida)			
	EC50/24h	400 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))			
	EC50/96h	640 mg/l (scenedesmus quadricauda (Alge))			
	LC50/48h	645 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))			
	LC50/96h	10 mg/l (Lepomis macrochirus (Sonnenbarsch))			
		460 mg/l (Pimephales promelas (Elritze))			
		aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine			
	EC 10/18h	1120 mg/l (pseudomonas putida)			
	EC50/24h	42 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))			
	EC50/72h	37 mg/l (scenedesmus subspicatus (Alge))			
	LC50/48h	185 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))			
	LC50/96h	110 mg/l (Brachydanio rerio (Zebrabärbling))			
	1477-55-0 m-phénylenebis(methylamine)				
	EC50/48h	16 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))			
	LC50/96h	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))			
	25154-52-3 nonylphénol				
	EC 10/18h	>16 mg/l (pseudomonas putida)			
	EC50/48h	< 1,0 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))			
	EC50/72h	1,3 mg/l (scenedesmus subspicatus (Alge))			
	LC0/48h	0,4 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))			
	LC50/48h	0,56 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))			
	LC50/96h	< 1,0 mg/l (fish)			
	NOEC (14d)	0,25 mg/l (Brachydanio rerio (Zebrabärbling))			
	NOEC (21d)	0,1 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))			

Remarque

Le produit contient des substances qui provoquent une modification locale du pH et qui ont, par conséquent, un effet nuisible sur les poissons et les bactéries.

Le produit contient des substances exerçant une action toxique sur les poissons et les bactéries.

Comportement dans les stations d'épuration:

Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation
100-51-6 Alcool benzylique
EC 50 (3h) 79 mg/l (scenedesmus quadricauda (Alge))

Remarque : Le produit provoque une modification nette du pH. Neutraliser avant l'introduction.

(suite page 7)



Page : 7/9

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK 22, Komp. B

(suite de la page 6)

Autres indications:

100-51-6 Alcool benzylique

BSB (5) 1550 mg O2/g (-)

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou

les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit:

Recommandation:

Après mélanger avec le composant résineux, remettre une partie dans le conteneur du durcisseur, bien mélanger et reverser cette masse. Les produits à base de résine époxy qui ont durci ne sont pas décehets nécessitant une surveillance particulière et peuvent être éliminés, en règle générale, comme des déchets industriels apperentés qux déchets domestiques.

Catalogue européen des déchets

Code de déchets possible: Le code de déchets effectif dépend de la source des déchets.

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :



Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le

transport de produits dangereux - route et

train): 8 (C7) Matières corrosives.

Indice Kemler :80No ONU:3267Groupe d'emballage :IIIEtiquette de danger8

Désignation du produit : 3267 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF,

BASIQUE, N.S.A. (nonylphénol, m-

phénylenebis(methylamine))

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux mer) :



Classe IMDG/GGVmer: 8
No ONU: 3267

(suite page 8)



selon 91/155/CEE

Date d'impression: 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK 22, Komp. B

(suite de la page 7)

Page: 8/9

Label 8 Groupe d'emballage : Ш F-A,S-B No EMS: **Marine Pollutant:** Non

Désignation technique exacte : CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S.

(nonylphenol, m-phenylenebis(methylamine))

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:



Classe ICAO/IATA: 8 3267 No ID UN: Label Groupe d'emballage : Ш Instr. d'emballage passager: 818 Instr. d'emballage cargaison:

CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. Désignation technique exacte :

(nonylphenol, m-phenylenebis(methylamine))

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :





C Corrosif

N Dangereux pour l'environnement

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

m-phénylenebis(methylamine)

bisphénol A

Alcool benzylique

Alkylphenol

Phrases R:

20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

34 Provoque des brûlures.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme

pour l'environnement aquatique.

Phrases S:

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

23 Ne pas respirer la vapeur.

24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.

28 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

(suite page 9)



Page : 9/9

selon 91/155/CEE revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK 22, Komp. B

(suite de la page 8)

Prescriptions nationales:

Date d'impression: 04.04.2007

Indications sur les restrictions de travail :

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases R importantes:

20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

- 21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
- 22 Nocif en cas d'ingestion.
- 34 Provoque des brûlures.
- 37 Irritant pour les voies respiratoires.
- 41 Risque de lésions oculaires graves.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 62 Risque possible d'altération de la fertilité.
- Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département sécurité du produit

Contact: Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93

* Données modifiées par rapport à la version précédente

F